

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 31 (2004)
Heft: 3

Artikel: Absinthe : la "fée verte" de retour!
Autor: Keller, Gabrielle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La «fée verte» de retour!

Elle aurait transformé des artistes en génies et des paysans inoffensifs en brutes meurtrières. Qui donc? La «fée verte». Pourtant, la Suisse envisage de lever son interdiction presque centenaire de l'absinthe et de mettre ainsi la boisson fétiche maudite sur le même pied que les autres spiritueux.

GABRIELLE KELLER

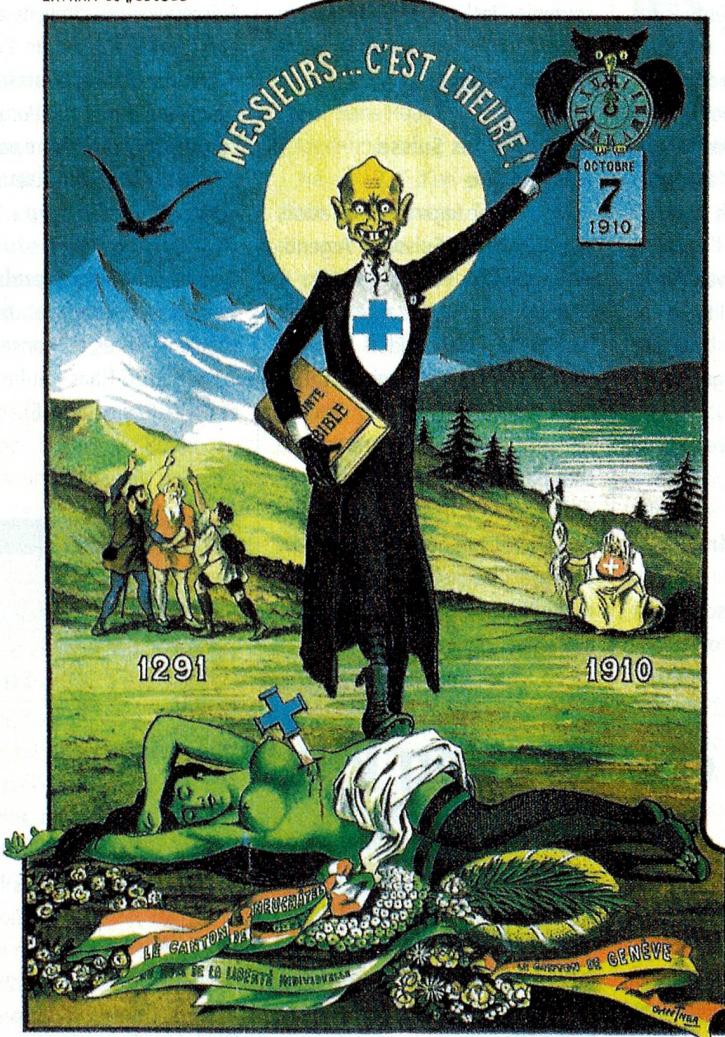
On l'appelle aussi armoise, lait du Jura, morphine des poètes ou, justement, «fée verte». La méchante est vert poison, elle inspire et pousse à la folie. Elle est surtout accompagnée d'un cortège de légendes, de mythes et d'histoires de toute sorte. L'absinthe était le tonique de la bohème, la boisson branchée de l'avant-garde parisienne. Ses plus illustres thuriféraires ont pour nom Oscar Wilde, Henri de Toulouse-Lautrec, Pablo Picasso, Alfred de Musset et Charles Baudelaire.

Cette liqueur amère a le goût d'anisette et rappelle le pastis. Diluée avec de l'eau, elle paraît blanc laiteux, verdâtre ou bleuâtre, selon l'éclairage et la recette. Elle est confectionnée à partir d'absinthe (*Artemisia absinthium*), d'anis étoilé, de fenouil et d'herbes. La sagesse populaire lui attribue non seulement toutes les caractéristiques des autres boissons fortement alcoolisées, mais l'accuse encore de causer épilepsie et cécité. Quant à savoir ce qui provoque vraiment la fameuse transe – pour autant qu'elle existe –, les avis sont partagés: pour les uns, c'est la forte teneur en alcool, pour les autres la thuyone, principe actif toxique présent dans la plante.

Du temps de nos grands-parents, presque toute l'Europe semblait s'accorder sur le fait que l'absinthe n'est pas une liqueur banale, raison pour laquelle il était interdit d'utiliser les matières premières nécessaires à sa confection, mais son effet hallucinogène a toujours été tenu pour subjectif. Ainsi, Charles Baudelaire se fit teindre les cheveux en vert par amour de l'absinthe, affirmant qu'elle conférait «à la vie une coloration solennelle». Pour Picasso, l'ivresse était bleue, d'où la «période bleue», tandis qu'elle était jaune chez van Gogh.

Les fantaisies des artistes quant à la couleur de l'ivresse sont une chose, l'horrible meurtre qui suscita l'opprobre des Suisses vis-à-vis de l'absinthe et entraîna finalement son interdiction légale en est une autre. C'était en 1905, dans le village vaudois de Commugny. Sous les vapeurs de l'absinthe, un nommé Jean Lanfray tua par balles sa femme enceinte et leurs deux enfants. Les faiseurs d'opinion de l'époque accusèrent l'absinthe. En 1907, sa vente fut interdite dans les cantons

EXTRAIT DU «GUGUSS»



LA FIN DE LA "FÉE VERTE"
(Suppression de l'Absinthe en Suisse)

Son crime secoua tout le pays: le 28 août 1905, Jean Lanfray, ouvrier de campagne de Commugny près Nyon, tua par balles sa femme enceinte et leurs deux enfants. Les adversaires de l'absinthe en profitèrent pour diaboliser cet alcool fort.



Cette ferme du Val-de-Travers, dans le canton de Neuchâtel, abrite une distillerie d'absinthe. Les autorités estiment la production clandestine annuelle à 10'000 litres. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats espère qu'une fois légalisée, l'absinthe deviendra un atout publicitaire de la région et garantira des emplois.



L'interdiction de l'absinthe a déjà disparu de la Constitution fédérale en 1999. Elle va désormais être rayée des lois sur les denrées alimentaires et sur l'alcool. Ci-dessus: bouteille d'absinthe clandestine.



Coup d'œil sur la distillation clandestine: le paysan et son petit alambic de cuisine. La première distillerie d'absinthe a été exploitée en 1805 par Henri-Louis Pernod, producteur du plus célèbre pastis du monde.



Sous forme diluée, l'absinthe est blanc laiteux et a le goût d'anis. Le charme mystérieux du Val-de-Travers disparaîtra-t-il avec la légalisation de l'absinthe? De nombreux agriculteurs neuchâtelois le craignent.

de Genève et de Vaud et, en 1908, le peuple suisse décida en votation d'inscrire cette interdiction dans la Constitution.

Le fait que le meurtrier avait bu non seulement deux verres d'absinthe, mais éclusait apparemment chaque jour plusieurs bouteilles de vin, fut étouffé par le lobby vigneron d'alors. En Suisse romande et en France, les ventes de vin avaient en effet tellement chuté, suite à la production industrielle

d'absinthe, que de nombreux vignerons et négociants en vins craignaient pour leur survie. L'acte affreux de Jean Lanfray leur sauva la mise.

Un autre épisode qui tranche avec l'image heureuse des transes poétiques est que van Gogh se serait coupé l'oreille sous l'effet de l'absinthe. Quoi qu'il en soit, la Suisse va modifier sa loi sur les denrées alimentaires pour que nous puissions acheter de l'ab-

sinthe comme de l'abricotine, sans état d'âme. Inquiétant? Peut-être! Toujours est-il que des journalistes de boulevard affirment déjà avoir vu telle vedette se promener bouteille d'absinthe en main. Mais seulement subrepticement... 